



Concertations statut public Réunion du 16 juillet 2018 La Direction donne des signes d'ouverture

En préalable à cette réunion qui était la dernière, la CGT a lu une déclaration visant à réaffirmer ses positions, notamment sur la question du périmètre de compétences des CPLU et CPN, mais aussi et surtout sur la question des amplitudes métiers dans la grille de classification (voir déclaration en pièce jointe).

Changement de ton à la DG !

Sur le premier point de la déclaration la Direction générale accepte de revoir sa position : les mouvements (comme les opérations de carrière) de la catégorie 3 (niveau IVA, IVB et VA) seront examinés en Commission Paritaire Nationale et non locale comme précédemment envisagé.

Sur le second point, le plus important à nos yeux, la direction a dit qu'elle n'était pas fermée et allait étudier à nouveau la possibilité de faire en sorte que tous les emplois aient une amplitude qui aille jusqu'au dernier grade de la catégorie. La direction qui était jusque-là inflexible sur ce sujet, a peut-être compris la pertinence des explications que nous ne cessons de donner depuis le début de cette concertation. De plus, plusieurs décisions de justice concluent toutes que les agents sous contrat privé et sous statut public ne peuvent avoir une gestion RH similaire. Si cela est le cas pour la rémunération, en toute logique il doit en être de même pour les carrières.

Afin de lever toute ambiguïté nous rappelons : que cette classification soit mise en place ou pas, les agents seront tous rattachés à un emploi du référentiel des métiers qui est commun à tous les personnels de Pôle emploi quel que soit leur statut, puisque la définition des emplois ainsi que leurs positionnements dans les grilles de classification dépendent d'une instruction du DG et non d'un décret.

Autres points positifs

La DG a accepté d'augmenter de 10 points tous les indices de la grille des actuels 1bis, tout comme le principe que la moitié des quotas pour les avancements de grade soient affectés à des agents arrivant en fin de grille.

Ces deux points étaient des demandes fortes de la CGT.

Si la direction accède à notre requête concernant les dé plafonnements des emplois jusqu'aux derniers grades de chaque catégorie et si l'on rappelle que la promotion des actuels niveaux 1, que la revalorisation de la grille des actuels 4A et que les avancements de grade ouvrent des perspectives d'évolution à tous les autres niveaux d'emploi autrement que par le concours, alors nous pourrions considérer que nous avons eu raison de ne pas quitter ces concertations afin de faire évoluer sensiblement la position de la DG dans l'intérêt des agents.

La réponse concernant les amplitudes des métiers sera donnée rapidement par la direction générale, à partir de ce moment-là nous aurons tous les éléments pour donner notre avis, qui devra intervenir avant le 17 septembre.

Paris, le 20 juillet 2018